

CERTIPHYTO

MISE EN VENTE, VENTE DES PRODUITS

PHYTOPHARMACEUTIQUES (MVV)

FORMATION INITIALE – PRIMO-CERTIFICAT

PRÉSENTATION | Cette formation a pour objectif de donner aux stagiaires une compréhension et un enseignement complet liés à la mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques.

OBJECTIFS	<p>À l'issue de la session, les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appréhender l'ensemble de la législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leurs utilisations ; Être capable d'identifier les risques pour l'environnement liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de les prévenir ; Être capable d'identifier les risques pour les êtres humains, opérateurs et usagers, liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de les prévenir ; Respecter les consignes et la réglementation sur l'espace de vente ; Être capable d'effectuer une évaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans une perspective d'information.
PRÉ-REQUIS	Professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques.
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> Personnels en charge de la délivrance, distribution et vente de produits phytopharmaceutiques pour usage professionnel et grand public ; <p>La participation, à la formation, de stagiaires exerçant des fonctions identiques sera privilégiée au profit de la dynamique de groupe.</p>
PROGRAMME	<p>Jour 1 8h45 – 9h00 : Accueil</p> <p>Introduction de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation des objectifs et des enjeux des journées de formation ; Tour de table pour connaître les attentes des stagiaires. <p>Jour 1 9h00 – 12h30</p> <p>Thème : RÉGLEMENTATION et sécurité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> Les lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes: plan Ecophyto ;

- Définition des produits phytopharmaceutiques ;
- Autorisation de mise sur le marché, produits licites et illégaux ;
- Usage des produits ;
- Réglementation liée à l'espace de vente ;
- Classement, transport, stockage et enregistrement des produits ;
- Règles spécifiques aux installations classées ;
- Collecte et traitement des déchets et effluents ;
- Les différents niveaux de responsabilité ;
- Agrément d'entreprise ;
- Réglementation spécifique à l'activité professionnelle ;
- Dangérosité du produit et impact sur l'environnement (*faune et flore*).

Jour 1 | 12h30 – 14h00 : Déjeuner

Jour 1 | 14h00 – 17h30

- Situation d'exposition aux dangers dans l'environnement ;
- Zonage (*zone protégée, périmètre de captage...*) ;
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage ;
- Pratiques et aménagements visant à limiter les risques ;
- Traçabilité tout au long du processus ;

Vérification des connaissances : 10 questions.

Jour 2 | 8h45 – 9h00 : Accueil

Jour 2 | 9h00 – 12h30

THÈME : SANTÉ SÉCURITÉ APPLICATEUR et espace ouvert au public

- Dangérosité des produits ;
- Situation d'exposition aux dangers ;
- Catégories de populations sensibles ;
- Principales mesures de prévention et de protection pour réduire ces risques ;
- Estimation des risques pour les usagers.

Jour 2 | 12h30 – 14h00 : Déjeuner

Jour 2 | 14h00 – 17h30

- Principes d'utilisation, principales consignes et réglementation ;
- Connaître la conduite à tenir en cas d'intoxications aigües ou d'accidents ;

Jour 3 | 8h45 – 9h00 : Accueil

Jour 3 | 9h00 – 10h00

- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (*réseau de toxicovigilance*);

Vérification des connaissances : 10 questions.

	<p>Jour 3 10h00 – 12h30</p> <p>THÈME : RÉDUCTION DE L'USAGE, méthodes alternatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation comparative de l'utilisation des produits et techniques alternatives ; • Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels ; • Techniques de lutte intégrée ; • Systèmes de culture et itinéraires techniques réduisant les risques de bio-agressions ; • Anticipation et prévention de l'apparition des résistances ; • Évaluation de la nécessité d'intervenir. <p>Jour 3 12h30 – 14h00 : Déjeuner</p> <p>Jour 3 14h00 – 16h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulation de recommandations pour choisir et combiner différents moyens de contrôle dont proposition sans produits phytopharmaceutiques ; • Conseil pour l'adaptation des modalités d'intervention aux conditions de milieu et aux objectifs fixés pour réduire les risques ; • Organisation de la veille sur les évolutions technologiques et réglementaires ; • Méthodes d'aide à la prise de décision et au choix, avec les différents outils d'aide à la gestion des produits et d'évaluation des systèmes de culture ; <p>Vérification des connaissances : 10 questions.</p> <p>Jour 3 16h30 – 17h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des connaissances : 30 questions seuil de réussite 20 réponses justes ; • En cas d'échec nécessité de suivre une journée de formation complémentaire; • Évaluation de la formation.
INTERVENANT	Formateur spécialisé en produits phytopharmaceutiques, santé et environnement.
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison des méthodes affirmatives, interrogatives et actives ; • Présentation de documents, vidéos, articles de presse, diaporamas ; • Exercices et échanges des pratiques pour mutualiser ; • Travaux de sous-groupes et restitution en grand groupe • Remise d'un livret stagiaire ; • Approche contextualisée aux secteurs géographiques et fonctions des stagiaires.
VALIDATION	Attestation de formation

RESPONSABLE DE STAGE	Alain PANOT
DURÉE	3 jours (21 heures)
LIEU & DATE	À déterminer
COÛTS ET MODALITÉS	Pour connaître toutes les conditions d'accessibilité (y compris pour les personnes en situation de handicap), les délais d'accès et le prix de chacune de nos formations : nous contacter.